

Commune de Bernex

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 Octobre à 18h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Richard Martinez, Sylvie Trincaz, Jean-Jacques Bertoni, Laurine Carraud, Edouard Betemps, Stéphane Vesin

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Marie Perard (excusée), Pierrarnaud Christin, Sandie Masson

Procuration : Marie Perard à Richard Martinez

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- 1) Approuve le procès-verbal de la séance du 20 Septembre 2024
- 2) Délègue le service public relatif à l'exploitation de la luge sur rail 4 saisons au profit de la S.R.M.B. et autorise le Maire à régulariser le contrat d'affermage pour son exploitation, son entretien et sa réparation pour une durée de 5 ans à compter de la date de l'acte moyennant une redevance annuelle de cent cinq mille euros (105.000,00 €), outre la TVA au taux en vigueur, payable à concurrence de 52.500 € le 31 mars de chaque année et 52.500 € le 30 septembre de chaque année
- 3) Fixe les tarifs relatifs à la luge sur rail 4 saisons
- 4) Modifie les tarifs Hiver des remontées mécaniques afin d'harmoniser l'âge des enfants et de créer le forfait 6 jours (adultes et enfants) pour les groupes
- 5) Autorise l'embauche pour la saison d'hiver 2024/2025 de 8 saisonniers pour assurer la sécurité et les secours sur les pistes de ski et fixe pour chaque emploi le domaine d'exploitation, le niveau de rémunération de base et le taux horaire par référence à la convention collective nationale des remontées mécaniques et domaines skiables
- 6) Encadre la mise en œuvre du télétravail
- 7) Institue le régime des permanences
- 8) Maintient le règlement intérieur des services périscolaires adopté dans un premier temps pour la période de septembre à fin octobre 2024
- 9) Autorise le Maire à signer une convention avec l'académie de Grenoble qui détermine la nature des responsabilités de chacune des parties lorsque des accompagnants d'élèves en situation de handicap sont affectés à l'accompagnement d'élèves nécessitant une aide humaine sur le temps de pause méridienne afin de participer au service de restauration scolaire organisé par la commune
- 10) Approuve la modification de l'aménagement de la forêt communale en classant les unités de gestion 3u et 27u en Hors Sylviculture Naturelle en Libre évolution à long terme
- 11) Adhère au processus de certification PEFC pour 5 ans afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable
- 12) Décide d'organiser un repas le 11 novembre 2024 (traiteur si pas de restaurant ouvert) après la cérémonie au monument aux morts commémorant l'armistice de la première guerre mondiale afin d'y convier les anciens combattants et leur conjointe. Il

précise que les frais afférents à ce repas seront pris en charge par la commune et qu'il sera demandé aux conjointes des anciens combattants une participation aux frais de 25,00 € par personne lors de l'inscription

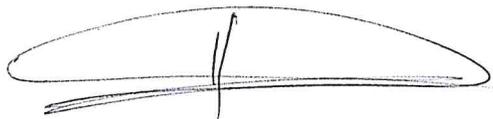
13) Débat sur le rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la CCPEVA (Exercices 2017 et suivants)

14) Affaires diverses :

- . Location du chalet de Combes à usage de restaurant à Stéphanie Gentil
- . Demande d'augmentation de salaire d'un employé communal
- . Défilé de tracteurs décorés le 1^{er} janvier 2025
- . Projet de développement de l'activité Laser Tag
- . Reprise de carrés communs au cimetière
- . Plan communal de sauvegarde (PCS) en cours d'élaboration
- . Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :
 - . parcelles cadastrées section D sous les numéros 3022, 3025 et 3027 lieudit Grange-Blanche
 - . parcelle sise 1377 Route de la Croix du Cœur cadastrée section A sous le numéro 971
 - . parcelles cadastrées section A sous les numéros 977 et 978 Route de la Croix du Cœur
 - . parcelle sise 1377 Route de la Croix du Cœur cadastrée section A sous le numéro 975
- . projet d'habitations partagées

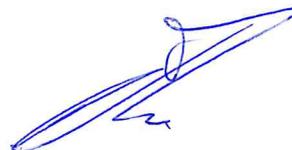
Le Maire

Pierre André Jacquier

A black ink signature consisting of a large, horizontal, oval-shaped stroke with a vertical line through the center, and a smaller horizontal stroke below it.

Le secrétaire

Jean-Yves Guegan

A blue ink signature consisting of a large, stylized, horizontal stroke with a vertical line through the center, and a smaller horizontal stroke below it.